

## CONSEIL SYNDICAL DU SIVU DU ROC D'ENFER

DU 20 AOUT 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 8 - Présents : 8 votants : 8

L'an deux mille quatorze le vingt août à vingt heures, le Conseil Syndical du SIVU du ROC d'ENFER, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Bellevaux, sous la présidence de Mr Patrick COTTET DUMOULIN.

Date de convocation : 11 août 2014

Membres titulaires présents : COTTET DUMOULIN Patrick – TAVERNIER Jean Luc- GREVAT Marie Laure – MUFFAT Christine – VUAGNOUX Jean Louis – MEYNET Gilbert – FAVIER-BRON Pascal – CONVERSET Michel

Membres suppléants présents : COTTET GAYDON Mathieu – MASSEY Samantha - JACQUIER Hélène - BABAZ Guillaume – VOISIN Christine

Membres suppléants absents excusés : GAILLARD Huguette - ROSSET Marie Claude - VOISIN Benoît

Secrétaire de séance : Marie Laure GREVAT

Autre personne présente : Mr Christian VIGEZZI – Directeur Adjoint

Le compte rendu de la réunion du conseil syndical du 18 juin 2014 n'apporte pas d'observation.

### POINT SUR LA DISSOLUTION DU SIVU

Le Président fait part à l'assemblée de la réunion qui a eu lieu le 11 juillet en présence du cabinet Asadac, de Mr Hanon Trésorier, des élus de St Jean et de Bellevaux. La Préfecture a émis des remarques sur les propositions du cabinet Asadac ce qui a conduit ce dernier à proposer un nouveau calendrier prévisionnel. Le Président en donne lecture : le vote du compte administratif est programmé le 24 septembre, arrêté de dissolution du SIVU par le Préfet au 1er octobre, puis mise en place du lancement de la DSP à l'automne pour une prise effective de la DSP au printemps 2015. Il conviendra de se renseigner si le laps de temps est suffisant entre les délibérations de chaque conseil municipal, Bellevaux le 6 octobre et St Jean le 13 octobre.

Entre la dissolution du SIVU et le début de la DSP, la gestion des 2 domaines se fera par le biais d'une entente intercommunale. Une réunion sera organisée dans le courant septembre avec le cabinet Asadac afin de mettre au point ce mode de gestion.

Le Président tient à souligner l'engagement de Mr Hanon dans ce dossier et tient à le remercier.

### AVENANT AU PRET DU CREDIT AGRICOLE

Le Président présente l'avenant à intervenir avec le crédit agricole concernant le prêt n° 55759 réalisé le 01 octobre 2007 d'un montant de 780 000 € et relatif à l'ajout d'une clause permettant le remboursement anticipé du prêt. Le Conseil Syndical, à l'unanimité, accepte l'avenant tel que proposé et autorise le président à le signer.

### **LOCAL TECHNIQUE AEP DANS BATIMENT LA CHEVRERIE**

Il avait été convenu lors de la réunion du conseil syndical du 18 juin 2014 que le Conseil Municipal de Bellevaux étudierait la question du remboursement au SIVU du local utilisé pour le traitement de l'eau situé dans le bâtiment de la Chèvrerie. Pour rappel, l'estimation du coût de la construction (réalisée par le SIVU) faite par l'économiste du bâtiment s'élève à 20 615 € HT – 24 655,54 € TTC. Le Président propose que Bellevaux verse au SIVU une indemnité de ce montant pour utilisation de la salle.

Jean Louis VUAGNOUX précise que la question n'a pas été évoquée lors du dernier conseil municipal et qu'il verra avec son secrétariat, la question des modalités d'encaissement sera posée à Mr HANON.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, donne son accord de principe pour une indemnité et charge le Président de se renseigner sur l'écriture comptable à passer.

### **DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET**

Il est donné toutes explications sur la décision modificative qu'il convient de prendre afin de clôturer les comptes et notamment l'annulation de titres de recettes émis sur les exercices antérieurs. Reste en suspens la question de l'indemnité pour le local de l'eau évoquée ci-dessus.

Le conseil syndical, à l'unanimité, accepte la décision modificative proposée, à ajuster en fonction de la réponse de Mr HANON.

### **QUESTIONS DIVERSES**

. Le Président informe l'assemblée qu'un huissier de justice a été mandaté pour recouvrer un titre de recette émis par la mairie de Bellevaux et concernant la facture d'eau de la salle hors sacs de la Chèvrerie de l'année 2013. Or cette facture a été retournée par la Présidente le 19 février 2014 au motif que la commune de Bellevaux a la jouissance des revenus de location de la dite salle. Le Conseil Syndical décide de régler la facture d'eau, à voir avec le percepteur pour les frais d'huissier.

Jean Louis VUAGNOUX indique qu'il faudra définir avec précision dans la DSP les modalités d'utilisation de la salle hors période hivernale.

. Répartition des recettes dans le cadre des Alpes du Léman : la clé de répartition actuelle est de 48 % pour St Jean et 52 % pour le massif Hirmentaz - les Habères. Jean Louis VUAGNOUX signale qu'il y a eu dans le passé des discussions soutenues à ce sujet. Le Directeur adjoint donne son point de vue : le calcul est fait sur le modèle de la répartition des Portes du Soleil sans toutefois prendre en considération tous les paramètres, de plus les 2 massifs sont équivalents en terme de superficie donc il serait logique d'appliquer une clé de répartition de 50 – 50.

Le Président propose - compte tenu du travail important à réaliser cet automne suite à la dissolution du SIVU – de conserver la clé de répartition actuelle de 48-52 pour la saison prochaine et de reporter le sujet à l'année prochaine. Accord à l'unanimité des membres présents.

. Secours sur pistes : afin d'éviter d'avoir de nombreux secours impayés, il est décidé d'étudier la possibilité de mettre en place un système de paiement sur place, à l'instar d'autres stations.

. Permis de construire pour le doublement du télésiège des Follies : le Président donne toutes explications, le permis devra être déposé par la commune de Bellevaux, les travaux sont compris dans les investissements de 2015, un déboisement sera nécessaire.

. Piste du Torchon : Pascal FAVIER-BRON fait part au conseil syndical qu'il reste en attente un remboursement de la part du SIVU des frais de construction de la route forestière du Torchon : cette route devait être réglée conjointement par la mairie de Bellevaux, le SIVU, les propriétaires de Trémontay et la co-division de Bellevaux. Jean Louis VUAGNOUX reprendra le dossier et tiendra informé le Président.

. Suite aux travaux de neige de culture, les Élus de Bellevaux sollicitent l'intervention de Mithieux pour la remise en état du chemin comme il avait été prévu. Le Directeur Adjoint rappelle qu'il convient de prendre un arrêté municipal pour réglementer la circulation sur le pont reconstruit par Mithieux.